

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Attractivité
Culture, Sport, Jeunesse, Vie Associative

Lionel Mariani, chef de service
04 75 66 79 34 lmariani@ardeche.fr

DÉCISION n°2022-31

Renouvellement de l'adhésion à l'association des Bibliothécaires (ABDF) de France pour l'année 2022

LE PRÉSIDENT,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3211-2 5° et L3332-2 ;
- VU** la délibération du Conseil départemental n° 2.6.1 du 4 mai 2020 intitulée « Culture » et décidant l'adhésion à l'association ;
- VU** la délibération du Conseil départemental n° 6.3.1. du 1^{er} juillet 2021, donnant délégation au Président du Conseil départemental ;
- VU** les crédits votés au Budget départemental 2022 ;

Considérant que l'Association des Bibliothécaires de France est un lieu d'échange regroupant des professionnels du monde du livre mais aussi de l'univers numérique ainsi que des différents supports de culture et d'information. Cette association, à rayonnement national, met en œuvre des actions de promotion de la place et du rôle des bibliothèques dans une société de l'information en constante évolution ;

Considérant que le renouvellement de l'adhésion du Département à cette association présente à cet égard un intérêt départemental ;

DECIDE

Article 1 : Le Département renouvelle l'adhésion à l'association des Bibliothécaires de France pour l'année 2022.

Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux,
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin - 69433 LYON Cedex 03)

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 3 : La Directrice générale des services départementaux est chargée de la mise en œuvre de la présente décision, qui sera notifiée à ladite association et publiée par voie dématérialisée sur le site internet de la collectivité.

Fait à Privas le 15 décembre 2022

Le Président,
Monsieur Olivier AMRANE



Reçu à la Préfecture le 16/12/22
Affiché à l'Hôtel du département le 16/12/22
Identifiant de télétransmission : 203535